LETTRE

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN,

A MM. les Électeurs du Département des Hautes-Alpes, assemblés à Gap, pour lui nommer un successeur.

MESSIEURS,

PUISQUE l'iniquité est à son comble, & que l'on foule aux pieds les droits les plus sacrés de la religion, c'est à moi à faire un dernier effort pour rallumer, dans vos ames, le flambeau de la foi qu'on veut éteindre, & l'amour de la vérité qu'on veut anéantir. Plaise au ciel que ma voix ne s'éleve pas un jour contre vous au tribunal du souverain juge. On peut braver sa justice dans le temps, mais souvenez-vous qu'il se venge dans l'éternité.

Vous voilà donc assemblés aujourd'hui pour

remplir un ſiége qui n'eſt pas vacant. Vous prétendez me donner un ſucceſſeur, ſans démiſſion de ma part, ſans que l'égliſe l'ait acceptée, ou qu'elle ait été prononcée par elle, ſelon les formes que l'eſprit ſaint lui-même a dictées. Le pouvez-vous, Meſſieurs ; & quand vous en auriez le pouvoir, le droit naturel, les premieres notions du juſte & de l'injuſte, vous permettront-ils d'en faire uſage ?

Je ne demanderai pas ſi les décrets ſur leſquels vous fondez vos prétentions, expriment la volonté générale légalement prononcée. Je n'examinerai pas s'ils ſont injuſtes dans leurs principes & nuls dans leurs effets, par défaut de pouvoir & de liberté. Non, la nation ſeule a le droit de citer à ſon tribunal ceux qu'elle a chargés de ſes volontés ſuprêmes. C'eſt à elle à interroger le crime & à punir le criminel.

Mais quand la nation auroit confié à nos nouveaux légiſlateurs le degré d'autorité qu'ils exercent avec tant d'empire ; je vous le demande, Meſſieurs, auroient-ils pu vous donner un pouvoir qu'ils n'ont pas ? L'égliſe, ſans doute, eſt dans l'état, mais l'état eſt auſſi dans l'égliſe. Quand il eſt queſtion de diſcipline & de dogme, c'eſt elle qui commande en ſouveraine ; & dociles à ſa voix, tous les ordres, ſans diſtinction, obéiſſent à ſon commandement. La foi catholique nous apprend que l'égliſe tient ſon régime de Dieu ſeul. Les conciles diſent anathême à ceux qui intervertiſſent l'ordre qu'elle a choiſi, & qu'elle ſeule peut modifier ou changer. Or, eſt-ce le peuple qu'elle a nommé pour élire ſes miniſtres ? Eſt-ce le peuple qui a placé Tite & Timothée ſur les ſiéges de Crete & d'Epheſe ?

Eſt-ce le peuple qui a établi les évêques dans le monde chrétien ? Et quand les apôtres eurent fait la conquête de l'univers, eſt-ce le peuple qui a choiſi ceux qui devoient l'éclairer & l'inſtruire ? Les conciles ordonnent de cònſulter le peuple ſur les élections, mais ils ne lui ont jamais donné le droit d'élire. Si l'on nous cite les diſciples qui choiſirent entr'eux ſept diacres pour le beſoin de l'égliſe, nous répondrons que les diſciples étoient de l'ordre du clergé, & que les diacres qui furent choiſis par eux n'exerçoient aucune juridiction ſur les fideles. Ils n'étoient occupés qu'à remplir les œuvres de charité. Qu'on nous rapporte donc un ſeul fait, un ſeul exemple qui dépoſe en faveur du droit d'élection qu'on veut accorder au peuple. On a propoſé le défi, perſonne n'a répondu. Je le propoſe encore, & l'on ne me répondra pas.

Nous nous félicitons, Meſſieurs, de n'avoir aucun reproche à vous faire, qui ſoit étranger à l'objet qui vous réunit. Nous connoiſſons parmi vous des hommes ſages & vertueux qui pourroient faire un bon choix, s'ils y étoient autoriſés par l'égliſe, qui ſeule peut en légitimer l'effet.

Mais ſi vous vous tranſportiez dans les différentes parties de ce vaſte empire, où l'on s'aſſemble aujourd'hui pour mettre le vice à la place de la vertu, vous y trouveriez le plus ſouvent des catholiques épars, confondus dans la foule des ſectaires de toute eſpece, dont pluſieurs ne ſont pas même chrétiens. Eſt-ce donc là les hommes que le Seigneur a choiſi pour être les conducteurs de ſon peuple ? Ne feroit-ce pas confier le dépôt de la doctrine aux ennemis de

la foi, & placer l'arche du Seigneur entre les mains des Philiſtins ?

Non, Meſſieurs, vous n'avez aucun droit ſur le ſpirituel ; l'aſſemblée elle-même l'a prononcé. Et quand il exiſteroit, ce droit, tout acte de rigueur exercé à mon égard ſeroit nul, puiſqu'il ſeroit injuſte. Car, Meſſieurs, les liens ſacrés qui m'uniſſent au troupeau chéri que la providence a ſoumis à ma juridiction, la loi nouvelle ne ſauroit les rompre, puiſqu'elle n'exiſtoit pas lorſqu'ils ont été formés. Le paſſé eſt au pouvoir du temps, qui dévore tout en ſilence : il n'eſt plus à la diſpoſition des hommes. Si la main des légiſlateurs va fouiller les murs antiques, & détruire les monumens reſpectables qu'une loi ancienne avoit élevés, il n'y a plus rien de certain, rien de ſtable dans l'univers ; tout ſera flottant au gré du caprice & du haſard ; & la loi entre les mains du magiſtrat, ne ſera plus que l'inſtrument de ſes vengeances, ou le ſoutien de ſa tyrannie.

Je ſais, Meſſieurs, que dans le tumulte général des paſſions, la raiſon a peine à ſe faire entendre : mais le devoir, plus impérieux que les circonſtances, me force à vous dire la vérité. J'ai prouvé que la nomination que vous allez faire ſeroit nulle dans ſon principe ; mais avez-vous calculé combien elle ſeroit funeſte dans ſes effets ? Et d'abord, Meſſieurs, quel ſera le prêtre aſſez ennemi de lui-même, aſſez abandonné de Dieu & des hommes, pour oſer s'emparer d'un ſiége qu'il déshonoreroit par ſon intruſion ? De quel œil ſeroit-il regardé dans le lieu de ſa réſidence, dans une ville qui n'eſt point accoutumée au ſcandale, & qui a exprimé ſon

vœu fortement contre ceux qui l'ont ſcandaliſée ? Seul dans ſon vaſte palais, placé entre la crainte & les remords, flétri par l'opinion publique, écraſé ſous le poids des cenſures, ce nouveau Mathan porteroit ſur ſon front l'empreinte de l'erreur & le ſceau de la réprobation. Les prêtres du Seigneur fuiroient à ſon aſpect, de peur d'être ſouillés par ſes regards. Les Lévites ſacrés ne le ſuivroient point dans nos temples, dans la crainte de participer à ſon apoſtaſie. Le peuple indigné ne le verroit qu'avec effroi.

Et pourquoi troubler ainſi la joie qu'avoit cauſé à ce peuple fidele la conſtance héroïque des généreux confeſſeurs de la foi ? Soixante eccléſiaſtiques ont fixé leur demeure dans la métropole, dix-ſept ſont employés aux fonctions du miniſtere, un ſeul a trahi ſa religion. Dans toute l'étendue du diocèſe, malgré les ruſes qu'on a employées & les menſonges qu'on débite, il en eſt très-peu qui aient prêté le ſerment ſans reſtriction, ou qui ne ſoient diſpoſés à le rétracter. Ce n'eſt pas à des ſerviteurs fideles qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, qu'il faut propoſer le culte des faux dieux : jamais l'idole du vice ne fut encenſée dans le temple de la vertu.

Et vous, Meſſieurs, qui ſerez témoins de nos malheurs, qui les augmenterez peut-être, n'auriez-vous rien à vous reprocher ? Seroit-il poſſible que la démarche que vous allez faire, n'excitât aucune anxiété dans votre ame ? Si vous avez des doutes, il faut les éclaircir pour éviter les remords. Il en eſt encore temps. Peut-être eſt-ce ici le dernier moment que la providence vous ménage dans ſa miſéricorde ; ſi vous le

laiſſez échapper, il ira ſe perdre dans l'immenſité, où tout s'abyme ſans retour. Mettez, d'un côté, les décrets de l'aſſemblée nationale, & de l'autre, les oracles des conciles généraux qui les condamnent. Rappelez-vous les écrits de ces auteurs éphémeres, qui cherchent à étayer l'erreur en multipliant les ſophiſmes de la déraiſon; comparez leurs petits murmures avec la voix tonnante de la tradition, qui s'eſt fait connoître d'âge en âge, & qui eſt parvenue juſqu'à nous en augmentant ſes forces, parce que, ſemblable à la renommée, elle s'enrichit des dépouilles du temps. Ecoutez la voix du ſouverain pontife, le centre de toute vérité; le vœu du clergé de France réuni, & celui de tous les eccléſiaſtiques vertueux & inſtruits, qui vous eſt parvenue de toutes les parties du royaume. Peſez toutes ces raiſons au poids du ſanctuaire, & voyez de quel côté doit pencher la balance.

Ce n'eſt pas tout, Meſſieurs, il eſt temps de dévoiler un myſtere d'iniquité, qui, en éclairant vos conſciences, étonnera votre bonne foi. De quelle ſource impure eſt donc ſortie cette conſtitution prétendue civile du clergé, qui a commencé par la déprédation, & fini par le blaſphême? D'où nous viennent ces principes ſacrileges, impies, qui ſervent de baſe à toutes ſes déciſions? Nos légiſlateurs modernes ont pris Julien l'apoſtat pour guide dans leurs démarches; & l'édit qu'il avoit fulminé contre les chrétiens, pour modele de leurs travaux.

Cet empereur idolâtre, déſerteur de la foi chrétienne, qu'il vouloit détruire, ordonnoit ce qui ſuit:

I. On reprendra les biens donnés à l'églife, pour les vendre au profit de l'état.

II. Les évêques & les prêtres recevront un traitement convenable de la part de Felix, furintendant de nos finances.

III. Les évêques ne feront rien que par le confeil des prêtres, & leur pouvoir fera commun.

IV. Les magiftrats & autres feront chargés d'élire les chefs des églifes.

V. Les métropoles impériales régleront les métropoles & les diocèfes des évêques.

VI. Les prêtres n'enfeigneront plus dans l'empire.

VII. Les chrétiens feront ferment d'exécuter & de maintenir tous ces décrets.

Voilà le nouvel évangile qu'on vous prêche, voilà le code des lois qu'on a adopté. A l'aide de ces principes pervers, le comité eccléfiaftique, que le plus fublime de nos orateurs appelle anti-chrétien, cherche à détruire la religion & fon culte, fous prétexte de rendre à l'églife fa premiere fplendeur. Il ofe nous donner pour regle de conduite les délires d'un apoftat. Ne craint-il donc point que la France, qu'il égare, ne le rende enfin refponfable de fes égaremens ? Oui, s'il exifte un crime de léfe-nation, ce comité s'en eft rendu coupable. Je le défére à l'affemblée nationale, à la nation entiere, qu'il déshonore par l'impiété de fes maximes. Je le dénonce à l'univers chrétien &

347

catholique, dont il voudroit nous féparer par le fchifme. Ici, Meffieurs, l'indignation arrête ma plume; je n'ai plus qu'une vérité à vous faire entendre. Si vous exécutez le malheureux décret qui vous raffemble, vous remplirez les vues de l'ennemi le plus cruel du nom chrétien, vous couronnerez le crime d'un tyran. Nommez maintenant, fi vous l'ofez.

Quel que foit, Meffieurs, le réfultat de votre affemblée, je protefte devant Dieu que je n'abandonnerai jamais mon églife. Peuple fidele, enfans chéris que je porte tous dans mon cœur! c'eft dans le moment même que l'on veut rompre les liens qui nous uniffent, que je renouvelle la fainte alliance que j'ai contractée avec vous. Vous le favez, mes freres, je me fuis expofé à tous les dangers, lorfque j'ai cru pouvoir vous être utile; je les braverai tous encore lorfqu'il fera queftion de votre falut. Que ne puis-je offrir ma vie en holocaufte, elle appaiferoit peut-être le courroux du maître fouverain qui nous punit! Et fi, avec la foi des martyrs, j'étois affez heureux pour obtenir la palme qui fit leur récompenfe, ma plus douce confolation feroit de prier pour vous.
